Fm 3 2776 (2)
Case Fm 2156 (3)

LA LOI ET LE ROI.

DISCOURS

Prononcé par LE ROI, *à l'Assemblée Nationale, le 4 Février 1790.*

MESSIEURS, La gravité des circonſtances où ſe trouve la France, m'attire au milieu de vous. Le relâchement progreſſif de tous les liens de l'ordre et de la ſubordination, la ſuſpenſion ou l'inactivité de la Juſtice, les mécontentemens qui naiſſent des privations particulières, les oppoſitions, les haines malheureuſes qui ſont la ſuite inévitable des longues diſſentions, la ſituation critique des finances et les incertitudes ſur la fortune publique; enfin l'agitation générale des eſprits, tout ſemble ſe réunir pour entretenir l'inquiétude des véritables amis de la proſpérité & du bonheur du Royaume.

Un grand but ſe préſente à vos regards, mais il faut y atteindre ſans accroiſſement de trouble & ſans nouvelles convulſions. C'étoit, je dois le dire, d'une manière plus douce & plus tranquille que j'eſpérois vous y conduire, lorſque je formai le deſſein de vous raſſembler & de réunir, pour la félicité publique, les lumières & les volontés des Repréſentans de la Nation; mais mon bonheur & ma gloire ne ſont pas moins étroitement liés au ſuccès de vos travaux.

Je les ai garantis, par une continuelle vigilance, de l'influence funeſte que pouvoient avoir ſur eux les circonſtances malheureuſes au milieu deſquelles vous vous trouviez placés. Les horreurs de la diſette que la France avoit à redouter l'année dernière, ont été éloignées par des ſoins multipliés & des approviſionnemens immenſes. Le déſordre que l'état ancien des finances, le diſcrédit, l'exceſſive rareté du numéraire & le dépériſſement graduel des revenus devoient naturellement amener; ce déſordre, au moins dans ſon éclat & dans ſes excès, a été juſqu'à préſent écarté. J'ai adouci par-tout, & principalement dans la

THE NEWBERRY LIBRARY

Capitale, les dangereuſes conſéquences du défaut de travail; & nonobſtant l'affoibliſſement de tous les moyens d'autorité, j'ai maintenu le Royaume, non pas, il s'en faut bien, dans le calme que j'euſſe déſiré, mais dans un état de tranquillité ſuffiſant pour recevoir le bienfait d'une liberté ſage & bien ordonnée: enfin, malgré notre ſituation intérieure généralement connue, & malgré les orages politiques qui agitent d'autres Nations, j'ai conſervé la paix au dehors, & j'ai entretenu avec toutes les Puiſſances de l'Europe les rapports d'égards & d'amitié, qui peuvent rendre cette paix durable.

Après vous avoir ainſi préſervés des grandes contrariétés qui pouvoient ſi aiſément traverſer vos ſoins & vos travaux, je crois le moment arrivé, où il importe à l'intérêt de l'État, que je m'aſſocie d'une manière encore plus expreſſe & plus manifeſte à l'exécution & à la réuſſite de tout ce que vous avez concerté pour l'avantage de la France. Je ne puis ſaiſir une plus grande occaſion que celle où vous préſentez à mon acceptation, des Décrets deſtinés à établir dans le Royaume une organiſation nouvelle, qui doit avoir une influence ſi importante & ſi propice ſur le bonheur de mes Sujets & ſur la proſpérité de cet Empire.

Vous ſavez, Meſſieurs, qu'il y a plus de dix ans, et dans un temps où le vœu de la Nation ne s'étoit pas encore expliqué ſur les Aſſemblées provinciales, j'avois commencé à ſubſtituer ce genre d'adminiſtration à celui qu'une ancienne et longue habitude avoit conſacré. L'expérience m'ayant fait connoître que je ne m'étois point trompé dans l'opinion que j'avois conçue de l'utilité de ces établiſſemens, j'ai cherché à faire jouir du même bienfait toutes les Provinces de mon Royaume; & pour aſſurer aux nouvelles adminiſtrations la confiance générale, j'ai voulu que les Membres dont elles devoient être compoſées, fuſſent nommés librement par tous les citoyens. Vous avez amélioré ces vues de pluſieurs manières, et la plus eſſentielle, ſans doute, eſt cette ſubdiviſion égale et ſagement motivée, qui, en affoibliſſant les anciennes ſéparations de Province à Province, et en établiſſant un ſyſtême général et complet d'équilibre, réu-

nit davantage à un même esprit & à un même intérêt toutes les parties du Royaume. Cette grande idée, ce salutaire dessein vous sont entièrement dûs ; il ne falloit pas moins qu'une réunion de volontés de la part des Représentans de la Nation ; il ne falloit pas moins que leur juste ascendant sur l'opinion générale, pour entreprendre avec confiance un changement d'une si grande importance, et pour vaincre, au nom de la raison, les résistances de l'habitude et des intérêts particuliers.

Je favoriserai, je seconderai par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, le succès de cette vaste organisation, d'où dépend à mes yeux le salut de la France ; et je crois nécessaire de le dire, je suis trop occupé de la situation intérieure du Royaume, j'ai les yeux trop ouverts sur les dangers de tout genre dont nous sommes environnés, pour ne pas sentir fortement que, dans la disposition présente des esprits, et en considérant l'état où se trouvent les affaires publiques, il faut qu'un nouvel ordre de choses s'établisse avec calme et avec tranquillité, ou que le Royaume soit exposé à toutes les calamités de l'anarchie.

Que les vrais citoyens y réfléchissent, ainsi que je l'ai fait, en fixant uniquement leur attention sur le bien de l'Etat ; et ils verront que, même avec des opinions différentes, un intérêt éminent doit les réunir tous aujourd'hui. Le temps réformera ce qui pourra rester de défectueux dans la collection des loix qui auront été l'ouvrage de cette Assemblée ; mais toute entreprise qui tendroit à ébranler les principes de la Constitution même, tout concert qui auroit pour but de les renverser, ou d'en affoiblir l'heureuse influence, ne serviroient qu'à introduire au milieu de nous les maux effrayans de la discorde ; & en supposant le succès d'une semblable tentative contre mon peuple & moi, le résultat nous priveroit, sans remplacement, des divers biens dont un nouvel ordre de choses nous offre la perspective.

Livrons-nous donc de bonne foi aux espérances que nous pouvons concevoir, et ne songeons qu'à les réaliser par un accord unanime. Que par-tout on sache que le

Monarque & les Repréſentans de la Nation ſont unis d'un même intérêt et d'un même vœu, afin que cette opinion, cette ferme croyance répandent dans les Provinces un eſprit de paix et de bonne volonté, & que tous les citoyens recommandables par leur honnêteté, tous ceux qui peuvent ſervir l'Etat eſſentiellement par leur zèle & par leurs lumières, s'empreſſent de prendre part aux différentes ſubdiviſions de l'adminiſtration générale, dont l'enchaînement et l'enſemble doivent concourir efficacement au rétablissement de l'ordre & à la proſpérité du Royaume.

Nous ne devons point nous le diſſimuler ; il y a beaucoup à faire pour arriver à ce but. Une volonté ſuivie, un effort général & commun, ſont abſolument néceſſaires pour obtenir un ſuccès véritable. Continuez donc vos travaux, ſans autre paſſion que celle du bien ; fixez toujours votre première attention ſur le ſort du peuple & ſur la liberté publique ; mais occupez-vous auſſi d'adoucir, de calmer toutes les défiances, & mettez fin, le plus tôt poſſible, aux différentes inquiétudes qui éloignent de la France un ſi grand nombre de ſes citoyens, & dont l'effet contraſte avec les loix de ſureté & de liberté que vous voulez établir. La proſpérité ne reviendra qu'avec le contentement général. Nous appercevons par-tout des eſpérances ; ſoyons impatiens de voir auſſi par-tout le bonheur.

Un jour, j'aime à le croire, tous les François indiſtinctement reconnoîtront l'avantage de l'entière ſuppreſſion des différences d'Ordre & d'état, lorſqu'il eſt queſtion de travailler en commun au bien public, à cette proſpérité de la patrie qui intéreſſe également tous les citoyens, & chacun doit voir ſans peine que, pour être appelé dorénavant à ſervir l'Etat de quelque manière, il ſuffira de s'être rendu remarquable par ſes talens ou par ſes vertus.

En même temps néanmoins, tout ce qui rappelle à une Nation l'ancienneté & la continuité des ſervices d'une race honorée, eſt une diſtinction que rien ne peut détruire ; &, comme elle s'unit aux devoirs de la recon-

noiſſance, ceux qui, dans toutes les claſſes de la ſociété, aſpirent à ſervir efficacement leur patrie, & ceux qui ont eu déja le bonheur d'y réuſſir, ont un intérêt à reſpecter cette tranſmiſſion de titres ou de ſouvenirs, le plus beau de tous les héritages qu'on puiſſe faire paſſer à ſes enfans.

Le reſpect dû aux Miniſtres de la religion ne pourra non plus s'effacer; & lorſque leur conſidération ſera principalement unie aux ſaintes vérités qui ſont la ſauve-garde de l'ordre & de la morale, tous les citoyens honnêtes & éclairés auront un égal intérêt à la maintenir & à la défendre.

Sans doute, ceux qui ont abandonné leurs priviléges pécuniaires, ceux qui ne formeront plus, comme autrefois, un Ordre politique dans l'Etat, ſe trouvent ſoumis à des ſacrifices dont je connois toute l'importance; mais j'en ai la perſuaſion; ils auront aſſez de généroſité pour chercher un dédommagement dans tous les avantages publics dont l'établiſſement des Aſſemblées Nationales préſente l'eſpérance.

J'aurois bien auſſi des pertes à compter, ſi, au milieu des plus grands intérêts de l'Etat, je m'arrêtois à des calculs perſonnels; mais je trouve une compenſation qui me ſuffit, une compenſation pleine & entière dans l'accroiſſement du bonheur de la Nation, & c'eſt du fond de mon cœur que j'exprime ici ce ſentiment.

Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté conſtitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a conſacré les principes. Je ferai davantage, & de concert avec la Reine, qui partage tous mes ſentimens, je préparerai de bonne heure l'eſprit & le cœur de mon fils au nouvel ordre de choſes que les circonſtances ont amené. Je l'habituerai dès ſes premiers ans à être heureux du bonheur des François, & à reconnoître toujours, malgré le langage des flatteurs, qu'une ſage Conſtitution le préſervera des dangers de l'inexpérience, & qu'une juſte liberté ajoute un nouveau prix aux ſentimens d'amour & de fidélité, dont la Nation, depuis tant de ſiècles, donne à ſes Rois des preuves ſi touchantes.

Je ne dois point le mettre en doute ; en achevant votre ouvrage, vous vous occuperez ſurement avec ſageſſe & avec candeur de l'affermiſſement du Pouvoir exécutif, cette condition ſans laquelle il ne ſauroit exiſter aucun ordre durable au dedans ni aucune conſidération au dehors. Nulle défiance ne peut raiſonnablement vous reſter ; ainſi il eſt de votre devoir, comme Citoyens & comme fidèles Repréſentans de la Nation, d'aſſurer au bien de l'Etat & à la liberté publique cette ſtabilité qui ne peut dériver que d'une autorité active & tutélaire. Vous aurez ſurement préſent à l'eſprit que, ſans une telle autorité, toutes les parties de votre ſyſtême de Conſtitution reſteroient à-la-fois ſans lien & ſans correſpondance ; & en vous occupant de la liberté que vous aimez & que j'aime auſſi, vous ne perdrez pas de vue que le déſordre en adminiſtration, en amenant la confuſion des Pouvoirs, dégénère ſouvent, par d'aveugles violences, dans la plus dangereuſe & la plus alarmante de toutes les tyrannies.

Ainſi, non pas pour moi, Meſſieurs, qui ne compte point ce qui m'eſt perſonnel près des lois & des inſtitutions qui doivent régler le deſtin de l'Empire, mais pour le bonheur même de notre Patrie, pour ſa proſpérité, pour ſa puiſſance, je vous invite à vous affranchir de toutes les impreſſions du moment, qui pourroient vous détourner de conſidérer dans ſon enſemble ce qu'exige un Royaume tel que la France, & par ſa vaſte étendue, & par ſon immenſe population, & par ſes relations inévitables au dehors.

Vous ne négligerez point non plus de fixer votre attention ſur ce qu'exigent encore des Légiſlateurs, les mœurs, le caractère & les habitudes d'une Nation devenue trop célèbre en Europe par la nature de ſon eſprit & de ſon génie, pour qu'il puiſſe paroître indifférent d'entretenir ou d'altérer en elle les ſentimens de douceur, de confiance & de bonté qui lui ont valu tant de renommée.

Donnez-lui l'exemple auſſi de cet eſprit de juſtice qui ſert de ſauve-garde à la propriété, à ce droit reſpecté de toutes les Nations, qui n'eſt pas l'ouvrage du haſard, qui ne dérive point des priviléges d'opinion, mais qui ſe lie étroitement aux rapports les plus eſſentiels de l'ordre public & aux premières conditions de l'harmonie ſociale.

Par quelle fatalité, lorsque le calme commençoit à renaître, de nouvelles inquiétudes se sont-elles répandues dans les Provinces! par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès! Joignez-vous à moi pour les arrêter, & empêchons de tous nos efforts que des violences criminelles ne viennent souiller ces jours où le bonheur de la Nation se prépare. Vous qui pouvez influer par tant de moyens sur la confiance publique, éclairez sur ses véritables intérêts le Peuple qu'on égare, ce bon Peuple qui m'est si cher, & dont on m'assure que je suis aimé, quand on veut me consoler de mes peines. Ah! s'il savoit à quel point je suis malheureux à la nouvelle d'un injuste attentat contre les fortunes, ou d'un acte de violence contre les personnes, peut-être il m'épargneroit cette douloureuse amertume!

Je ne puis vous entretenir des grands intérêts de l'Etat, sans vous presser de vous occuper, d'une manière instante & définitive, de tout ce qui tient au rétablissement de l'ordre dans les finances, & à la tranquillité de la multitude innombrable de Citoyens qui sont unis par quelque lien à la fortune publique. Il est temps d'appaiser toutes les inquiétudes; il est temps de rendre à ce Royaume la force de crédit à laquelle il a droit de prétendre. Vous ne pouvez pas tout entreprendre à la fois : aussi je vous invite à réserver pour d'autres temps une partie des biens dont la réunion de vos lumières vous présente le tableau; mais, quand vous aurez ajouté à ce que vous avez déja fait, un plan sage & raisonnable pour l'exercice de la justice, quand vous aurez assuré les bases d'un équilibre parfait entre les revenus & les dépenses de l'Etat; enfin, quand vous aurez achevé l'ouvrage de la Constitution, vous aurez acquis de grands droits à la reconnoissance publique; &, dans la continuation successive des Assemblées Nationales, continuation fondée dorénavant sur cette Constitution même, il n'y aura plus qu'à ajouter d'année en année de nouveaux moyens de prospérité à tous ceux que vous avez déja préparés. Puisse cette journée, où votre Monarque vient s'unir à vous de la manière la plus franche & la plus intime, être une époque mémorable dans l'histoire de cet Empire! Elle le sera, je l'espère, si mes

356

vœux ardens, si mes instantes exhortations peuvent être un signal de paix & de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneroient encore d'un esprit de concorde, devenu si nécessaire, me fassent le sacrifice de tous les souvenirs qui les affligent, je les payerai par ma reconnoissance & mon affection. Ne professons tous, à compter de ce jour, ne professons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté, l'attachement à la Constitution nouvelle, & le desir ardent de la paix, du bonheur & de la prospérité de la France.

Réponse de Monsieur le Président.

L'Assemblée Nationale voit avec la plus vive reconnoissance, mais sans étonnement la conduite confiante & Paternelle de Votre Majesté. Négligeant l'appareil & le faste du trône, vous avez senti, Sire, que pour convaincre tous les esprits, pour entraîner tous les cœurs il suffisoit de vous montrer dans la simplicité de vos vertus. Et lorsque Votre Majesté vient au milieu des Représentans de la Nation contracter avec eux l'engagement d'aimer, de maintenir, & de défendre la Constitution & les Loix, je ne risquerai pas, Sire, d'affoiblir en voulant les peindre les témoignages de la gratitude, du respect & de l'amour que la France doit au Patriotisme de son Roi, mais j'en abandonne l'expression au sentiment sûr, qui, dans cette circonstance, saura bien lui seul inspirer les François.

Formule du Serment.

Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi, & de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale, & acceptée par le Roi.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.